

PREFETE D'EURE ET LOIR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
D'EURE-ET-LOIR

***ARRETE RELATIF A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT  
FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY AVEC EXTENSIONS  
SUR LES COMMUNES DE FONTAINE LA GUYON, SAINT AUBIN DES BOIS ET SAINT ARNOULT  
DES BOIS***

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le Code rural et notamment les articles L.133-1, L. 133-1 à L.133-6, R.133-1, R. 133-1 à R.133-153 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 29 février 2016 relatif à la constitution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de MITTAINVILLIERS-VERIGNY et extensions ;

**Vu** la délibération en date du 22 novembre 2018, par laquelle les membres du bureau de l'AFAFAF de MITTAINVILLIERS-VERIGNY et extensions décident de la répartition du solde comptable dans le but de solder les comptes avant la dissolution ;

**Vu** la délibération en date du 18 décembre 2018, par laquelle les membres du bureau de l'AFAFAF de MITTAINVILLIERS-VERIGNY et extensions décident la dissolution de cette AFAFAF ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019, portant délégation de signature au profit de Monsieur Sylvain REVERCHON, Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir,

**Sur** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de MITTAINVILLIERS-VERIGNY et extensions est dissoute. Cet arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent acte.

**Article 2 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur des Finances publiques, Monsieur le maire de MITTAINVILLIERS-VERIGNY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa publication en mairie de MITTAINVILLIERS-VERIGNY, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Chartres, le - 1 AOUT 2019

Pour la Préfète et par délégation,  
le Directeur Départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Directrice Adjointe



Stéphanie DEPOORTER